

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD – PAS DE CALAIS
ET
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI

AVENANT N°1
PORTANT SUR UN AJOUT D'OPERATIONS
A LA CONVENTION-CADRE SIGNEE LE 25 SEPTEMBRE 2017

ENTRE

la Communauté d'agglomération de Cambrai, représentée par son président, Monsieur François-Xavier VILLAIN, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2019, ci-après dénommée la communauté d'agglomération ou la CAC ;

ET

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, représenté par Madame Lorraine BAILLY, sa directrice générale, agissant en vertu de la délibération n°2017/024 du conseil d'administration du 6 juillet 2017, ci-après dénommé l'EPF ;

Il est convenu ce qui suit :

L'intervention de l'EPF étant sollicitée pour de nouvelles opérations par les communes de Noyelles-sur-Escout et de Villers-en-Cauchies, l'article 5 relatif au programme d'intervention de l'EPF sur le territoire de la communauté d'agglomération est modifié de la façon suivante :

ajout, au titre de l'axe 2 « Foncier et immobilier industriel et de services, grands projets régionaux », de l'opération suivante :

- **Villers-en-Cauchies – Locaux diocésains, rue Gambetta**

ajout, au titre de l'axe 3 « Foncier de la biodiversité et des risques », de l'opération suivante :

- **Noyelles-sur-Escout – Extension de l'étang Léon Masset**

Il n'est apporté aucune autre modification aux termes de la convention-cadre de partenariat. Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux

A Cambrai, le 21.10.19

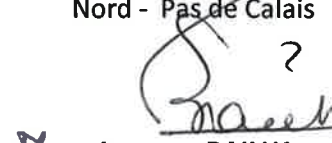
Pour la Communauté d'agglomération
de Cambrai



François-Xavier VILLAIN
Président

A Lille, le 28 OCT. 2019

Pour l'Etablissement Public Foncier
Nord - Pas de Calais



Loranne BAILLY
Directrice Générale